



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 07/03/2022

Métiers en tension : signature d'une charte de développement de l'emploi et des compétences entre le Gouvernement et la branche « transports routiers de marchandises et activités auxiliaires ».

Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a signé ce jour une charte de développement de l'emploi et des compétences avec les représentants de la branche « transports routiers de marchandises et activités auxiliaires ». Objectifs : répondre aux besoins de recrutement de la filière tout en renforçant son attractivité.

Le secteur des transports routiers de marchandises fait face à des tensions de recrutement accentuées par la crise.

Pour y répondre, le Gouvernement a lancé en 2020 un chantier dédié aux « métiers en tension » dans le cadre de l'agenda social conduit avec les partenaires sociaux.

Après un travail d'identification des besoins en emplois et en compétences, l'Etat et les représentants du secteur s'engagent dans un plan d'action 2018-2022 afin d'anticiper et

d'accompagner les transformations de l'emploi, adapter l'offre de certification et de formation et de sécuriser les parcours professionnels des salariés.

- **Contribuer à développer l'orientation des jeunes et des adultes vers le secteur des transports**, en menant notamment des actions de sensibilisation en lien avec le Ministère de l'Education Nationale et les opérateurs du service public de l'emploi ;
- **Accompagner les entreprises et leurs salariés dans la mise en place de mesures en faveur de l'attractivité des métiers**, la branche s'engageant sur un calendrier de négociations ambitieux pour la période 2022-2023 pour, notamment, améliorer les conditions de travail des salariés, moderniser les classifications ou encore accompagner les entreprises dans la reconnaissance et la valorisation des compétences des salariés ;
- **Faciliter, accompagner les recrutements et agir sur la qualité de l'emploi**, en renforçant les liens des entreprises du secteur avec Pôle emploi et les Missions Locales ou encore en luttant contre les pratiques de concurrence abusives et le travail illégal ;
- **Développer les compétences et contribuer à la construction de parcours de formation**, notamment en renforçant le recours à l'apprentissage et en modernisant l'offre de formation.

Contact presse :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Cabinet d'Elisabeth Borne

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

127, rue de Grenelle

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.